

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10702**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Arts, Lettres, Langues Mention : Langues, Littératures, Civilisations étrangères et régionales Spécialité : études anglophones

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Gestion de problématiques complexes, synthèse, argumentation et organisation, gestion d'un projet personnel, travail de façon autonome ou au sein d'une équipe

Les compétences attendues chez l'angliciste à l'obtention de la Licence sont :

Comprendre un texte écrit ou oral dans tout domaine relié à la littérature, civilisationnel, artistique et linguistique, ses enjeux et son fonctionnement et le rattacher à son environnement culturel et historique. Analyser tout document iconographique.

Situer / Connaître dans l'histoire les événements marquants et les principaux mouvements d'ordre politique, social, religieux, scientifique, philosophique ou artistique des pays anglophones.

S'exprimer à l'écrit comme à l'oral dans une langue fluide et idiomatique. L'expression orale présente une prononciation proche de l'authentique, dans l'une des variétés standard de l'anglais contemporain.

Réfléchir / analyser : maîtriser l'exercice de la dissertation, du commentaire de texte, de la traduction et de la synthèse de document. A l'oral, maîtrise des exercices de restitution, de transcription. Le titulaire présente un exposé ou prend part à un débat en langue anglaise, toutes variétés confondues, à un haut niveau de compétence linguistique. Il sait utiliser et transposer vers sa langue maternelle les outils d'analyse des textes littéraires, civilisationnels et linguistiques.

Une formation de licence complète permet de se diriger vers un Master Etudes anglophones (ou autre mention ou spécialité en fonction de son parcours de licence) ou il pourra choisir, suite au panel de spécialisation proposé en L3, un parcours recherche, un parcours métiers de l'enseignement (enseignement : professeur des écoles, C.A.P.E.S, agrégation, conseiller d'éducation), une intégration dans un M2 professionnel (instituts d'interprétation et de traduction...), un concours d'entrée dans d'autres formations (préparation aux concours de la fonction publique, fonction publique territoriale, affaires étrangères et patrimoine).

L'étudiant qui choisit d'arrêter sa licence en cours aura bénéficié d'une formation de haut niveau en langue et cultures anglophones. Ses choix d'une autre formation, d'une préparation à un concours administratif (collectivités territoriales par exemple), ou de recrutement professionnel dans les champs professionnels indiqués ci-dessus seront fonction du niveau des connaissances et des compétences qu'il aura acquises par paliers entre le S1 et le S6.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Enseignement (après obtention des concours), éducation et formation, lectorat et assistantat ; traduction et interprétation (concours spécifiques) ; métiers de la culture, communication, de l'édition et de la presse ; carrières administratives.

enseignant ou formateur dans le secteur privé ou associatif

enseignant dans les établissements publics (par voie de concours)

enseignant dans les établissements anglophones (lectorat, assistantat, PGCE, American Teaching Certifications, ...)

enseignant de français langue étrangère en Europe et à l'international

traducteur / interprète

relations publiques, médias, relations internationales, coopération et action culturelle, diplomatie, tourisme, consulting, documentation, métiers du livre et de la presse

secrétariat en langue étrangère

recrutement dans les collectivités territoriales (par voie de concours)

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1106 : Journalisme et information média

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : baccalauréat ou équivalent.

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES)
- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)
- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE)

La formation est organisée sur six semestres, soit trois années universitaires.

Composantes de la Licence Etudes anglophones en parcours centré (en parcours majeure-mineure, les UE 10, 14, 18, 22 sont choisies dans l'offre de formation de la discipline B)

SEMESTRE 1

UE 1 10 ECTS 75h Etudes anglophones : Espaces et Territoires I

Panorama de la Civilisation du Monde Anglophone

Grammaire anglaise

TD articulés aux CM et à la thématique interdisciplinaire du L1

UE 3 4 ECTS 50h Méthodologie (et Méthodologie discipline B)

Intitulé : Etudes anglophones : Méthodologie du Travail Universitaire

UE 4 6 ECTS 50h Accompagnement projet et compétences transversales

- Savoirs disciplinaires et compétences professionnelles (25h)

- Compétences transversales (25h)

SEMESTRE 2

UE 5 12 ECTS 75h Etudes anglophones : Espaces et Territoires II

Panorama des Littératures du Monde Anglophone

Les variétés standard de la langue anglaise

TD articulés aux CM et à la thématique interdisciplinaire du L1

UE 7 6 ECTS 50h Accompagnement du projet et compétences transversales

- Accompagnement projet de l'étudiant (25h)

- Compétences transversales (25h)

SEMESTRE 3

UE 8 8 ECTS 50h Etudes anglophones : Héritages et Mutations I

Intitulé(s) : Littérature & Linguistique

Traduction

UE 9 8 ECTS 50h Intitulé(s) : Civilisation & Linguistique

Oral

UE 10 8 ECTS 50h Intitulé(s) : Littérature & Langue

Civilisation & Langue

UE 11 6 ECTS 50h Accompagnement projet et compétences transversales

- Accompagnement du projet et compétences complémentaires : (25h)

- Compétences transversales (25h)

SEMESTRE 4

UE 12 8 ECTS 50h Etudes anglophones : Héritages et Mutations II

Intitulé(s) : Littérature & Arts

UE 13 8 ECTS 50h

Intitulé(s) : Civilisation, Arts & Médias

UE 14 8 ECTS 50h

Intitulé(s) : Linguistique & Traduction

UE 15 6 ECTS 50h Accompagnement projet et compétences transversales

- Accompagnement du projet et compétences complémentaires : (25h)

- Compétences transversales (25h)

SEMESTRE 5

UE 16 8 ECTS 50h Identités et Pouvoirs I

Intitulé(s) : Regards Croisés sur les Iles Britanniques

UE 17 8 ECTS 50h Spécialisation

Intitulé(s) : Traduction

Optionnelles

UE 18 8 ECTS 50h

Intitulé(s) : Regards Croisés sur l'Amérique du Nord

UE 19 6 ECTS 50h Accompagnement projet et compétences transversales

- Accompagnement du projet et compétences complémentaires : (25h) Intitulé(s) : Découverte des métiers de l'enseignement

- Compétences transversales (25h)

SEMESTRE 6

UE 20 8 ECTS 50h

Identités et Pouvoirs II

Intitulé(s) : Regards Croisés sur le Commonwealth

UE 21 8 ECTS 50h Spécialisation

Intitulé(s) : Traduction

Optionnelles

UE 22 8 ECTS 50h

Intitulé(s) : Oral

UE 23 6 ECTS 50h Accompagnement projet et compétences transversales

- Accompagnement du projet et compétences complémentaires : (25h) Intitulé(s) : Découverte des métiers de la recherche

- Compétences transversales (25h)

Modalités d'évaluation : Contrôle continu ou examen terminal. Les CM, TD et le travail en autonomie sont évalués à l'écrit et/ou à l'oral. Ils font l'objet de validations par crédits ECTS. Il en va de même pour le séjour linguistique.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, publié au JO du 30 /04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (NOR: MENS0200916D)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr>

Autres sources d'information :

<http://w3.anglais.univ-tlse2.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse - Le Mirail, 5 allées A. Machado, 31058 Toulouse Cedex 09

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse II-Le Mirail, UFR Lettres, Langues et Civilisations Etrangères / Département Etudes du Monde anglophone, 5 allées Antonio-Machado, 31058 Toulouse, France

Historique de la certification :